



Extrait du registre des délibérations  
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2022

Mercredi 2 novembre 2022 à 19 heures,  
le conseil municipal de la Commune de PASSY  
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,  
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire  
Date de la convocation du conseil municipal : jeudi 27 octobre 2022

**Présents (21) :** Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON- Alain ROGER- Belgin CETIN-Jean-Yves DEMELUN- Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN- André THIMJO-Aurélié LE NAVENAN- Maurice SADZOT-Patrick AMADEI- Véronique VIZET-Ludovic PICHON-Taouffig DOUS -Ludwig BIANCHIN-Renée TRACHEZ-GICQUEL-Bruno VALENTIN

André PASTERIS-Fabrice DUGERDIL-Jacques SARTELET

**Absents représentés (10) :**

- Romain BONNET donne pouvoir à Jean-Yves DEMELUN
- Clément VALENTIN donne pouvoir à Bruno VALENTIN
- Delphine CHATRIAN donne pouvoir à Annette BORDON
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Alain ROGER
- Céline SICOLI donne pouvoir à Vanessa TOURNIER
- Rémi KLEIN donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Claire METRAL donne pouvoir à Belgin CETIN
- Marie-Charlotte donne pouvoir à Jacques SARTELET
- Jocelyne BERRUEX donne pouvoir à André PASTERIS
- Alexandre BONNETON donne pouvoir à Fabrice DUGERDIL

**Absents : (1)** -Lisa GROSSET

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme Belgin CETIN ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h35, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(25) DEL2022-232	Objet	<b>Modification des règlements de fonctionnement des crèches</b>
---------------------	-------	--

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 32

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du ..... au .....

**Modification des règlements de fonctionnement des crèches**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** le Code du travail ;

**VU** les circulaires N°2014-009 du 26 Mars 2014 et N° 2019-005 du 5 Juin 2019 de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) ;

**VU** le décret du 30 Août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant et des assistants maternels ;

**CONSIDERANT** que la Commission Petite Enfance réunie le jeudi 15 Septembre 2022 a approuvé les modifications et ajouts proposés.

Il convient d'apporter les changements cités dans la note de synthèse dans les règlements de fonctionnement des différentes structures municipales de la commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE**:

- ✓ **APPROUVE** les modifications apportées aux règlements de fonctionnement des structures : « Passy P'tits », « Les Oursons », « Les Eterlous », « Les Cabris », « Les Marmottons ».
- ✓ **AUTORISE** la mise en application de ces modifications à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021,
- ✓ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour exécuter la présente délibération.



Fait à Passy, le 2 novembre 2022  
Le Maire, Raphaël CASTERA

La secrétaire de séance  
Belgin CETIN